

Ces clochers destinés à la démolition

Démolition, transformation ou vente ? Les 45 000 églises de France sont-elles un patrimoine en danger ? Faut-il un entretien régulier, de nombreuses églises des XIX^e et XX^e siècles sont menacées. À l'exception notable des édifices chrétiens d'Alsace-Moselle, protégés par le droit local.

Patrice Barrère

Que serait la France sans ses clochers ? « Cela fait partie de l'ADN de nos paysages. C'est l'image de notre pays », réagit le député des Français à l'étranger et ancien secrétaire d'État au commerce Frédéric Lefebvre, qui vient de lancer la pétition « SOS pour nos églises » sur le site internet change.org.

Les 45 000 églises de France seraient devenues un patrimoine en danger ? À moins d'un miracle, la tendance n'incite pas à l'optimisme. L'entretien des 40 000 édifices d'avant la loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'État à la charge des communes devient de plus en plus problématique, faute de moyens financiers. La difficulté pour l'Église étant la même pour les 5000 édifices construits en « vieille France » après 1905. « En 2013, sept églises ont été démolies, rappelle Maxime Cumenel, le directeur général de l'Observatoire du patrimoine religieux. En 2014, il y en a seulement eu deux ou trois... Une année d'élections municipales, ce n'est jamais bon de détruire une église. Mais en 2015, les maires vont se rattraper ».

Fusion des églises...

Avec seulement 4,5 % de Français se rendant à l'église et une pratique religieuse en forte baisse depuis les années 1970, les maires, au moment de faire des choix entre la rénovation du clocher et la construction d'un terrain synthétique de football, hésitent de moins en moins. « À moins d'un sursaut improbable de la pratique catholique, la tendance va s'accroître », note Maxime Cumenel.

Selon l'Observatoire du patrimoine religieux, la réforme territoriale devrait également avoir des conséquences insoupçonnées sur le paysage de nos campagnes. « L'État encourage les projets de fusion de communes. Mais quand quatre communes se réunissent, que deviendront leurs églises ? Ne feront-elles pas le choix de n'en garder qu'une pour faire des économies supplémentaires ? », se demande Maxime Cumenel.

Une grande quantité d'édifices construits à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles risquent aussi d'être prochainement sur la sellette. « Ils arrivent aujourd'hui dans un état assez abîmé. Ils n'ont pas été entretenus durant tout le XX^e siècle, notamment parce qu'ils étaient "méprisés" à cause de leur style architectural considéré comme moins intéressant. Mais, maintenant, c'est un gros lifting qui leur faudrait », insiste Maxime Cumenel.

Certaines communes, surtout dans des territoires reculés, comme en Bretagne, pourraient opter aussi pour un abandon « soft ». « On ne démolira pas mais, dans le meilleur des cas, on fera un minimum de travaux. De nombreux élus laissent aussi le temps faire les choses. Il suffit de se promener dans les campagnes pour constater déjà les dégâts ».

Et si le salut venait de la transformation des édifices ? Entre dix et vingt églises seraient vendues chaque année dans l'indifférence générale. « Mais, à long terme, cela ne peut pas fonctionner. Surtout pour une commune. Un édifice religieux coûte trop cher à entretenir », soupire Maxime Cumenel.



Entre dix et vingt églises seraient vendues chaque année.

Photo Julio Pelaez

Mon œil !



« SOS pour nos églises »

Une pétition « SOS pour nos églises » a été lancée il y a trois semaines par le député des Français à l'étranger et ancien ministre Frédéric Lefebvre, sur le site change.org.

En fin de semaine, près de 9000 signataires avaient été enregistrés. « Moi je ne veux pas voir une église détruite par une grue. Un petit village ne peut pas faire face à des travaux qui peuvent se monter à des centaines de milliers d'euros. Quand vous avez 1000 habitants, il est difficile de faire face sans soutien. L'État joue son rôle, les régions, les départements jouent le leur, mais aujourd'hui on voit bien que cela ne suffit pas », estime Frédéric Lefebvre.

Le député réfléchit et travaille actuellement sur « un outil moderne de financement, notamment avec les acteurs du financement participatif, le crowdfunding ». « Mon idée serait de proposer une sorte de plan, clé en main, qu'un maire pourrait actionner et qui déclencherait d'une façon coordonnée actions privées et publiques », ajoute Frédéric Lefebvre.

« Si cette pétition est la seule réponse proposée par un député face au « crime contre le patrimoine » actuel, nous sommes au niveau zéro de la politique, s'emporte le directeur général de l'Observatoire du patrimoine religieux. Si c'était ma boulangerie qui se lançait dans ce genre d'initiative, je pourrais comprendre. »

Repères

Que dit la loi de 1905 ?

La loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État répartit la gestion des lieux de culte en France. Les édifices bâtis avant cette date appartiennent aux communes, à l'exception des cathédrales, propriétés de l'État. Les églises postérieures à 1905 sont à la charge des diocèses.

45 000 églises en France

Les mairies sont propriétaires d'environ 40 000 d'entre elles. Les autres appartiennent à l'Église.

Qui sont les catholiques ?

Quelque 56 % des Français de plus de 18 ans revendiquaient leur catholicisme en 2012 dans une étude de mars 2013 de l'institut CSA

(80 % en 1986) ; 3,2 millions de catholiques se déclarent pratiquants réguliers en 2012, contre 4,4 en 2001. Et 15,3 % des femmes (contre 9,9 % des hommes) se déclarent catholiques pratiquantes selon l'essai *La Religion dévoilée, nouvelle géographie du catholicisme* (2014). 32,7 % des plus de 75 ans se disent catholiques (7,2 % des 18-24 ans).

Où vivent les catholiques ?

Les départements « les plus catholiques » sont le Calvados et la Loire-Atlantique (63 % chacun), la Vendée (67 %), la Meurthe-et-Moselle (69 %) et la Moselle (74 %). Les départements du sud du Massif central sont aussi très catholiques (70 % des adultes).

Questions à

François-Xavier Bieuville *Directeur général de la Fondation du patrimoine*

« Nous aidons sur le plan financier »

Quel service proposez-vous aux maires qui ont des difficultés à payer la rénovation de leur église ?

La Fondation du Patrimoine ouvre une souscription sous forme de mécénat populaire. Nous collectons les dons qui boucleront le tour de table financier du projet. Attention, nous intervenons en complément des subventions publiques. Nous sommes capables d'émettre des reçus pour des défiscalisations.

Sur quels types de projets ?

Du petit calvaire à la cathédrale de Reims. En 2014, nous avons ouvert 685 souscriptions, dont 474 concernaient des églises. Pour ces églises, 7,9 millions d'euros ont été versés par 23 000 donateurs.

Des églises de villages ?



Photo Philippe Couette

Principalement. Notre raison d'être concerne les bâtiments non protégés, c'est-à-dire pas inscrits ou classés. 75 % de nos projets concernent des petites communes de moins de 2000 habitants.

Comment sélectionnez-vous les projets ?

L'intérêt patrimonial de l'édifice est important, tout comme son histoire, sa relation avec la popu-

lation... Nous nous attachons à la qualité du programme de restauration grâce aux conseils d'architectes des bâtiments de France du Patrimoine et nos propres bénévoles dans les régions françaises. On veut restituer les bâtiments au plus proche de leur état d'origine.

Tous les bâtiments religieux, quelle que soit la confession, sont-ils concernés ?

La très grande majorité reste des projets catholiques. Mais on n'a pas de parti pris. Nous intervenons sur des temples, des synagogues... Au début de l'année, dans un souci œcuménique, on a ouvert la possibilité pour le patrimoine orthodoxe et musulman. On n'a pas encore reçu de demande pour des édifices musulmans, sachant qu'ils sont plutôt récents.

Recueilli par P.B.

Malicorne, le village qui a cru au miracle

Un vrai miracle. Le petit village de Malicorne situé à une trentaine de kilomètres d'Auxerre (Yonne) a sauvé sa jolie église Notre-Dame-de-l'Assomption. En 2007, le pari était loin d'être gagné. « Le toit était percé. La cloche, soutenue par des poutres pourries, ne sonnait plus... », se souvient l'adjoint au maire Jean-Jacques Vogt, qui a accompagné le projet de restauration. Un projet évalué à l'époque à 535 000 €. Mais que faire quand le budget de la commune de 172 habitants s'établissait à 135 000 € ?

Une grande partie de la population s'est engagée à mettre la main à la poche, refusant le scénario de la démolition – à un moment envisagé. Durant les six années du chantier, près de 100 000 euros ont été collectés sous forme de dons par la Fondation du patrimoine, dans le cadre d'une souscription. « Chaque année, les membres de l'association de sauvetage de l'église prenaient leur bâton de pèlerin et se rendaient dans les chaumières pour rappeler l'engagement de la population », sourit Jean-Jac-



Comment financer un chantier de 535 000 euros ?

Photo Michel Granon

ques Vogt. Sans cette association dynamique, rien n'aurait été possible. Des concerts, vide-greniers, conférences... ont été organisés. « Nous avons démarché les habitants des cantons des alentours. On a collé des centaines d'affiches pour faire la promotion de notre souscription », se souvient Jean-Jacques Vogt. La mobilisation a parfaitement fonctionné. « Heureusement. Car tous les ans, les aides publiques diminuaient. J'ai été au bord de la déprime. Au début du chan-

tier, notre budget comptait sur 70 % de subventions ; aujourd'hui, à la fin du programme, nous sommes autour de 54 % », souligne l'adjoint au maire. Il a fallu beaucoup d'imagination de la part de l'association de sauvegarde. « Nous avons lancé le parrainage de tuiles avec le nom du donateur gravé dessus. Cette initiative a très bien marché », se réjouit Jean-Jacques Vogt. Aide-toi et le ciel t'aidera.

P.B.